



Fédération Royale Marocaine de Natation



PROCES VERBAL N° 04/2018-2019 DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR Tenue le 09 Mars 2019 à la Salle de réunion de la Fédération Royale Marocaine de Natation

Membres présents :

M. Driss HASSA
M. Youssef ZIAD
M. Aziz ALAOUI RACHIDI.
M. Zouheir EL MOUFTI
M. Abdelilah ZAJI
M. Rachid ABOUZAIID
Mme Amina ZAGHLOUL
M. Mohammed CHANNANI
M. Abdelhalim FAKIHANI
M. Mohamed BAKRI
M Youssef. ELHOUAT
M. Alabid IRAQUI HOUSSAINI
M. Mustafa KAROUCH
M. ELhassan RASSILI
M. Hassan DASOULI

Membre Absent excusé :

M. Bouabid SALLAK

La réunion est ouverte à 10 h 30 mn sous la présidence de M. Driss HASSA, Président de la FRMN, le secrétariat étant assuré par M. Zouheir EL MOUFTI, Secrétaire Général de la Fédération.

Ordre du jour

- 1- Homologation de PV N° 03 ;
- 2- Courrier ;
- 3- Activités des organes centraux ;
- 4- Assemblée Générale Extraordinaire ;
 - Conformité des Statuts de la FRMN avec le Statut type des fédérations sportives
 - Amendements des règlements généraux de la FRMN
- 5- Situation financière
- 6- Mise en place des ligues
- 7- Divers.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les membres du Comité Directeur, le président a souhaité que les travaux de cette réunion se déroulent dans un climat de respect mutuel comme à l'accoutumée.

Il a annoncé aussi que la séance serait levée au maximum à 17h00 pour permettre aux membres fédéraux éloignés de rentrer dans leurs villes respectives sachant bien que c'est la veille d'une compétition.

1- Homologation du P.V N°03,

Le P.V N° 03 est homologué à l'unanimité sans changement.

2- Courrier : (Voir documents annexes ci-joints)

Parmi les lettres étudiées, la demande d'affiliation de l'association O.C.P.Laayoune : il a été décidé de l'accepter provisoirement en attendant son acceptation définitive par la prochaine Assemblée Générale de la FRMN

3- Activités des organes centraux ;

Commission des Statuts et Règlements :

- Homologation des résultats des compétitions de natation et des rencontres de water polo
- Actualisation des tablettes de records et performances.
- Statistiques de participation aux compétitions.

Le problème de la gestion des résultats de la 3^{ème} étape du circuit du jeune nageur a été soulevé. Le Comité Directeur a décidé de programmer la compétition en 2 régions par journée (09/06/19 et 16.06/19), afin de renforcer les équipes d'officiels (notamment le secrétariat administratif)

Commission d'Arbitrage :

- Désignation des officiels pour les rencontres nationales
- La commission a proposé d'organiser de nouveau une formation pour la mise à jour de la classification des officiels (anciens et nouveaux). Le Comité Directeur a donné son accord.

Commission de discipline

- La commission d'arbitrage a émis un appel concernant la sanction infligée à Mr Guessous Soufiane considérant que l'erreur commise par ce Juge-arbitre lors de l'incident survenu lors de la compétition organisée à la piscine d'Al Jadida est une faute d'application du règlement et non disciplinaire et que la sanction est du ressort de la commission d'arbitrage. Le Comité Directeur a décidé de transmettre le dossier à la commission disciplinaire d'appel.

Commission technique :

- Sur proposition de la C.T. et pour faire appliquer le plus rapidement possible les modifications apportées par la FINA au règlement du Water-polo, le Comité Directeur a décidé l'organisation le 23/03/19 d'une formation en faveur des entraîneurs des associations engagées en water polo.

M. le Président de la commission a informé le Comité Directeur de la liste des nageurs retenus en équipes Nationales :

- Championnat arabe en eau libre : SABER Said et BEN RAHOU Mathieu Mathy.
- Jeux Africains de plage: SABER Said, BENRAHOU Mathieu Mathy, AITALLAH El Anouar et DAHBANI Taghrid.

Il a été convenu que pour toutes les compétitions Internationales, tout nageur susceptible d'être médaillé qui se fait remarquer en dehors des délais prescrits pourra être ajouté à la liste initiale.

Une concentration sera organisée du 03 au 13/04/2019 à l'Institut Royal Moulay Rachid en faveur des nageurs retenus pour les championnats magrébine et des poloistes sélectionnés pour le championnat d'Afrique U16.

Commission Financière et de récompenses:

Le CD a approuvé la proposition de M. BARAKAT Mustafa comme membre de la commission

4- Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la FRMN devant être obligatoirement et exactement conformes au statut type des fédérations sportives Nationales pour pouvoir obtenir l'habilitation du Ministère de la Jeunesse et du Sport , l'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le 7 Avril 2019 avec l'ordre du jour suivant :

- Mise en conformité des Statuts de la FRMN avec le Statut-type des fédérations sportives Nationales.
- Amendements des règlements généraux de la FRMN.
- Mr le Secrétaire Général a informé les membres du projet des règlements généraux qui sera transmis aux associations pour avis avant l'assemblée générale.

5- Situation financière

La situation financière présentée par Mr le Trésorier Général est critique et met en péril l'exécution du programme National et international.

6- Mise en place des ligues

Conformément à la loi 30.09 et aux statuts types des fédérations sportives, le C.D. veillera à la mise en place des ligues après l'A.G.E.

Le projet de statuts des ligues sera approuvé incessamment par le C.D.

7- Divers.

Le CD a décidé :

- de programmer une réunion tripartite des commissions : Technique, de Formation et d'Arbitrage en marge de la coupe du trône de natation (31/03/2019) pour établir un planning définitif d'organisation des formations pour cette saison sportive.
- D'inclure des épreuves pour les masters dames et messieurs aux programmes de la coupe du Trône et au championnat du Maroc Open d'été de natation.

Par ailleurs, le CD a pris connaissance de la demande de changement d'association de 7 nageurs de l'association CSE vers l'association Raja Natation. Après avoir passé en revue les conditions de changement d'association de ces nageurs ayant tous bénéficié de libération volontaire, et pour préserver l'intérêt à la fois des nageurs et des associations vu que ces demandes ne comportent pas le désistement de toutes les associations affiliées de la ville, il a décidé de programmer une réunion avec toutes les associations actives de Casablanca pour assurer un changement d'association équitable de ces nageurs.

En outre, le CD a pris connaissance de l'évolution de l'organisation, sous l'égide du Ministère de la Jeunesse et des sports et de l'ambassade de Hongrie, par la Fédération Royale Marocaine de Natation, en collaboration avec l'association USCM, du 2^{ème} Tournoi international de Rabat avec la participation de 08 clubs dont 06 étrangers et 02 Marocains : le WAC, association championne de 2018, et l'USCM, association coorganisatrice du Tournoi.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est Levée à 17 h 46 mn.

Le Président

Secrétaire Général

Driss HASSA

EL MOUFTI Zouheir